



Moto-Club : TEAM MENUU MOTO CROSS

E-mail : toulmonde0015@orange.fr

Téléphone : 06 84 43 91 16

Organisateur technique : TOULMONDE Pascal

N° d'épreuve FFM : 454

Date : 17 / 06 / 2023

Lieu : SAINTE MENEHOULD

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

**ARTICLE 1 | ASSURANCE**

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

**ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS**

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	<b>LAROSE Didier</b>	Licence : <b>014513</b>
Président du Jury ou Arbitre* -----	<b>DANEL Ludovic</b>	Licence : <b>069748</b>
Membre du Jury -----	<b>SIMON Alain</b>	Licence : <b>150708</b>
Membre du Jury -----	<b>DELANDHY Jean Noel</b>	Licence : <b>008177</b>
Commissaire technique responsable -	<b>HARTZ SEBASTIEN</b>	Licence : <b>176183</b>
Responsable du chronométrage -----	<b>MAIERHOFER Marcus</b>	Licence : <b>362568</b>

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

**ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES**

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat 50cc	6	9	50cc	
Quad Grand Est	15		250cc 2T ou 4T mini et 525cc 2T ou 4T maxi	
Side Car Grand Est	15 / 17		350cc 2T à 750cc 2T < 1000 4T	15 ans passager / 17 ans pilote
Hors championnat 125	13		125 2T	
Hors championnat 250	15		250 2T et 250 4T	
Hors championnat 450	15		Sup 250 4T	

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>NANJI Désiré</b>		
Nombre de secouristes .....	<b>12</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>2</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>Sainte Menehould</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>5 mn</b>

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	<b>Terrain Roland TOULMONDE</b>	Longueur du circuit .....	<b>1560</b>
Adresse .....	<b>SAINTE MENEHOULD</b>	Largeur minimum de la piste .....	<b>5 m</b>
		Largeur de la grille .....	<b>28</b>
		Longueur de la ligne droite de départ .....	<b>75</b>
		Nombre d'OCP* .....	<b>10</b>
		<small>*Officiels Commissaires de Piste</small>	

**CAPACITÉ MOTO :**  
Pendant les essais : **54**  
En manche : **45**

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**  
Pendant les essais : **30**  
En manche : **30**

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**  
DATE: **18 / 3 / 2023**  
**TEAM MENOÙ MOTO CROSS**  
18 rue de la Haute Maison  
51800 SAINTE-MENEHOULD  
Tél : 06.84.43.91.16  
*[Signature]*

**VISA DE LA LIGUE**  
DATE: **14/04/2023**  
**P.O. L. DANIEL**  
**LIGUE MOTO GRAND EST**  
Maison Régionale des Sports  
43, Rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE  
Tél : 03.83.18.87.68

**VISA DE LA FFM**  
DATE: **18/04/2023**  
NUMÉRO: **23/0410**  
**MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE**  
74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org  
*[Signature]*